SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 107-SCE-248.2

concernant le projet de création de la majeure en informatique

adoptée par la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cent-septième réunion, tenue le mardi 1er novembre 2016, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local C-1309.

ATTENDU la résolution du module de l'informatique 2016-CMI-005 approuvant la création d'une majeure en informatique à partir du Baccalauréat en informatique ;

ATTENDU le projet de création de la majeure en informatique ;

ATTENDU que l'offre de cours du projet de création de la majeure en informatique n'engendre l'ouverture d'aucun nouveau cours et que les descriptifs de cours sont identiques ;

ATTENDU que le cheminement trimestriel de l'étudiant au projet de création de la majeure en informatique sera similaire à celui de l'étudiant au baccalauréat en informatique ;

ATTENDU le descriptif du nouveau cours optionnel à l'offre de cours du baccalauréat en informatique, soit INF XXXX *Programmation de systèmes embarqués en C/C++* et les nouveaux éléments de contenu au cours INF1643 *Architecture des ordinateurs II,* tels que spécifiés dans le triptyque et approuvés lors de leur dépôt à la commission des études du 6 octobre 2016 ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Renée Michaud
Appuyée de Charmain Levy

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à la commission des études l'approbation du projet de création de la majeure en informatique, et ce, sous réserve des modifications demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

La secrétaire,

Lucie Chénier
Agente de recherche
Décanat des études